

Ville de Bernay
Délibération : 33
Conseil du 06 décembre 2021

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 06 DECEMBRE 2021 -

Délibération n° 134-2021

Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

L'an deux-mille-vingt-et-un, le six décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Frédérique PARIS, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs : Claudine HEUDE à Thierry JOSSE, Pierre BIBET à Marie-Lyne VAGNER, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Claire PITETTE à Ulrich SCHLUMBERGER, Antonin PLANCHETTE à Simon JARAIE.

Absents : Camille DAEL, Hugues CANTEL, Pierre JALET.

Date de la convocation : 30 novembre 2021.

Monsieur Mickael PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet :

CREATION ET COMPOSITION D'UNE COMMISSION PERMANENTE POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTION

EXPOSÉ DES MOTIFS :

L'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales offre la possibilité au conseil municipal de créer des commissions thématiques chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal.

Or, les demandes de subvention notamment formulées par les associations bernayennes sont aujourd'hui étudiées par les adjoints détenant des délégations en lien la vie associative ou sportive.

Dans une démarche de clarification et de structuration du processus de décision en matière d'attribution de subventions, il est proposé la création d'une commission permanente au sein du Conseil Municipal qui soit en charge d'instruire les demandes de subventions et de formuler les propositions d'attribution.

Cette commission a, par ailleurs, vocation à être consultée et à réfléchir sur tous les sujets tenant à l'organisation des liens entre la Ville et le monde associatif.

Le règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par la délibération n°56-2020 du 6 novembre 2020 ne prévoit que la constitution de cinq commissions permanentes. Il est donc nécessaire de modifier les dispositions dudit règlement y prévoir la création d'une sixième commission pour l'instruction des demandes de subvention. Cette commission, en raison de son objet, sera composée du Maire, Président de droit et de 5 membres répartis de manière proportionnelle en fonction du poids de chaque groupe politique au sein du Conseil Municipal, avec a minima un membre de chaque groupe.

Cette commission fonctionnera conformément aux dispositions du règlement intérieur.

DÉLIBÉRATION :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-22,

VU la délibération n°56-2020 portant adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal,

VU l'avis favorable des membres de la commission « *Administration générale, finances et économie* » du 30 novembre 2021.

VU la liste unique proposée,

CONSIDÉRANT la nécessité de structurer la procédure d'instruction et d'attribution des demandes de subvention.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **DE CRÉER** la commission permanente pour l'instruction des demandes de subvention, composée de 5 membres répartis de manière proportionnelle en fonction du poids de chaque groupe politique au sein du Conseil Municipal, avec a minima un membre de chaque groupe.

- **DE DESIGNER** pour siéger, pour la durée du mandat, au sein de cette commission :

Prénom	NOM
Mickael	PEREIRA
Gérard	LEMERCIER
Louis	CHOAIN
Ulrich	SCHLUMBERGER
Pascal	DIDTSCH

- **DE PRECISER** que les personnalités qualifiées pourront être conviées aux réunions de cette commission
- **DE MODIFIER** le règlement intérieur du Conseil Municipal en conséquence.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 10/12/2021,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

